



# Colloque de zone

**ZONE 07**

PRÉSENTÉ PAR



**Centre-du-Québec**

**16 octobre 2025**

Centre multifonctionnel

**SAINT-ELPHÈGE**  
(rue de l'Église)



COLLOQUE ANNUEL – ZONE 07

# 16 octobre 2025

## Ordre du jour

---

8 h 30 - 9 h	Accueil - inscription et <u>déjeuner continental</u>
9 h	Allocution de nos représentants
9 h 15	Présentation du rapport financier de la zone et période de question
9 h 30	Atelier 1- AVOCATS Me Caroline Pelchat – Tremblay, Bois, Mignault, Lemay avocats
10 h 45	Pause
11 h	ADMQ – programme d'aide aux employés PAE
12 h	Dîner
13 h 30	Atelier 3 – Conférence – conférencier Valise #26
15 h	Pause – santé
15 h 15	Élections Administrateur et conseillers de zone
15 h 45	Cocktail et Saintes-Bouchées

## COLLOQUE ANNUEL – ZONE 07

# Inscription

---

**Endroit :** CENTRE MULTIFONCTIONNEL SAINT-ELPHÈGE

Rue de l'Église

Saint-Elphège, Québec, J0G 1J0

Les frais d'inscription incluent le dîner et les pauses-santé et les taxes applicables

	<b>Membre de l'ADMQ</b>	<b>Non-Membre</b>
Jusqu'au 15 sept. 2025	143.72 \$	172.46 \$
Après le 15 sept. 2025	201.21 \$	201.21 \$

---

Nom : \_\_\_\_\_

Municipalité : \_\_\_\_\_

Nombre de personnes : \_\_\_\_\_

---

**Veillez effectuer votre virement bancaire (paiement privilégié) avant le 15 septembre 2025 : [10108-815 folio : 3069267](tel:10108-815)**

**Ou veuillez libeller votre chèque à l'ordre de ADMQ – Zone Centre-du-Québec / 07 et le faire parvenir avant le 15 sept. 2025 à l'adresse ci-dessous :**

Ville de Kingsey Falls

**Madame Annie Lemieux**

401, Boul. Marie-Victorin

Kingsey Falls (QC), J0A 1B0

[alemieux@kingseyfalls.ca](mailto:alemieux@kingseyfalls.ca)

Numéro de taxe fédérale TPS

106986516RT0001

Numéro de taxe provinciale TVQ

1006098874TQ0001

# POLITIQUES DE REMBOURSEMENT

## POLITIQUE D'ANNULATION

---

### COLLOQUE DE ZONE

La substitution par un participant membre d'une même organisation ou avec un supplément additionnel de 50 \$ pour un substitut non-membre sera acceptée à tout moment, et ce, sans pénalité. Toutefois, des frais d'annulation seront retenus par participant (membre ou non-membre) selon les modalités suivantes :

<b>Avis d'annulation reçu</b>	<b>Remboursement (de l'inscription seulement)</b>
Au plus tard 30 jours avant la date fixée du Colloque de l'année en cours:	100%
Entre le 29e jour et 15e jour avant la date fixée du Colloque de l'année en cours :	50%
À moins du 14 <sup>e</sup> jour :	aucun

En aucun temps, un remboursement sera autorisé pour les activités payantes, s'il y a lieu, en supplément de l'inscription d'un participant prévu au Colloque de zone (Souper, Soirée spectacle et billets ou autres), lors de sa programmation.

### ACTIVITÉ DE RÉSEAUTAGE OU AUTRE

La substitution par un participant membre d'une même organisation ou avec un supplément additionnel (préalablement défini lors de l'inscription) pour un substitut non-membre sera acceptée à tout moment, et ce sans pénalité. Toutefois, aucun remboursement ne sera effectué à l'intérieur du délai de 10 avant la tenue de l'activité.

Toute demande doit parvenir par courriel à Madame Isabelle Dumont : [nd.bonconseil@cgocable.ca](mailto:nd.bonconseil@cgocable.ca) ou par télécopieur au 819 336-2030. La date de réception du courriel ou de la télécopie sera considérée pour l'application du pourcentage du remboursement.

Adoptée le : 15 mai 2019